



Conservation des milieux humides et hydriques Le COBALI lance une consultation en ligne !

Mont-Laurier, le 14 mai 2020 – Le Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI) invite les citoyens de sa zone de gestion (bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé) à participer dès maintenant, et jusqu'au 24 juin, à une consultation en ligne visant à déterminer des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (MHH).

En vertu de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, les organismes de bassins versants (OBV), comme le COBALI, doivent élaborer et proposer des objectifs de conservation des MHH à l'échelle de leurs bassins versants, en concertation avec les acteurs de l'eau de ces territoires. C'est donc dans ce cadre que le COBALI souhaite sonder les citoyens sur les éléments à prioriser à l'égard de la protection des milieux humides et hydriques. Par ailleurs, l'organisme mène aussi une consultation auprès d'intervenants ciblés des communautés présentes dans les trois bassins versants. Enfin, au terme de la démarche, au plus tard en mars 2021, les objectifs ainsi déterminés feront partie intégrante du Plan directeur de l'eau de la zone de gestion du COBALI.

Il faut savoir que les objectifs de conservation des MHH doivent avoir une portée globale à l'échelle des bassins versants, c'est-à-dire qu'ils doivent proposer une orientation se situant à un niveau stratégique qui n'identifie pas précisément des milieux à conserver, à protéger ou à restaurer. La localisation précise de ces milieux revient plutôt à un exercice que les MRC doivent réaliser. En effet, selon la loi citée plus tôt, les MRC ont maintenant la responsabilité d'élaborer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) à l'échelle de leur territoire respectif (territoire privé uniquement), mais tout en assurant une gestion cohérente par bassin versant. La démarche du COBALI se veut donc cohérente, soutenante et complémentaire avec celle des MRC quant à leur PRMHH. Le COBALI collabore donc avec les cinq MRC qui se retrouvent dans les trois bassins versants de sa zone de gestion : Antoine-Labelle, Papineau, La Vallée-de-la-Gatineau, Des Collines-de-l'Outaouais et la ville de Gatineau (territoire équivalent à une MRC).

De nombreuses informations compilées par le COBALI par rapport aux MHH dans sa zone de gestion, préalablement à cette étape importante de consultation, sont maintenant disponibles sur son site Web au www.cobali.org/obj-conservation-mhh. À titre d'exemple, nous savons maintenant que les milieux humides cartographiés représentent 7,15 % du bassin versant de la rivière du Lièvre et que 20 % d'entre eux sont situés en terrain privé. Dans le bassin versant de la rivière Blanche, c'est respectivement 6,92 % et 42 %, tandis que dans le bassin versant du ruisseau Pagé, c'est 30 % et 36 %.

« Avec toutes ces informations disponibles sur les milieux humides et hydriques, les différents types, leurs fonctions, l'état de la situation de ceux-ci sur le territoire de la zone de gestion, la carte interactive du COBALI permettant de visualiser où ils sont situés, nous sommes convaincus que les citoyens ont ce qu'il

faut pour bien s’informer et ainsi donner leur avis éclairé sur ce qui devrait être fait de façon générale pour conserver ces milieux à la fois nombreux, fragiles et si importants sur les plans écologiques, économiques et sociaux. La participation des citoyens est importante, car en plus d’influencer le contenu des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, leur participation aura aussi un impact indirect sur les Plans régionaux des milieux humides et hydriques. Au final, il s’agit de décider ensemble de quelle protection nous voulons pour nos milieux humides et hydriques. Des milieux qui nous rendent de nombreux services écologiques. Bref, ça concerne tout le monde! », explique Pierre-Étienne Drolet, biologiste coordonnateur de projets au COBALI.

Milieux humides et hydriques : que sont-ils et quels services nous rendent-ils?

Les *milieux humides* font référence à un étang, un marais, un marécage, une tourbière. Bien que méconnus et parfois mal-aimés par les propriétaires terriens (remblayés ou drainés), on sait aujourd’hui qu’ils rendent pourtant de nombreux services écologiques et qu’ils sont donc des alliés notamment pour diminuer les risques d’inondation, lutter contre les changements climatiques et assurer une eau potable propre et en quantité suffisante. Quant aux *milieux hydriques*, il s’agit principalement des lacs, rivières et ruisseaux.



À propos du COBALI...

Le COBALI est l’un des 40 organismes de bassins versants (OBV) du Québec mandatés par le ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour élaborer, coordonner la mise en œuvre et faire le suivi d’un plan directeur de l’eau pour sa zone de gestion. Organisme sans but lucratif créé en 2003, il est géré par un conseil d’administration représentatif des différents acteurs et utilisateurs de l’eau du territoire, agissant également comme table de concertation. La mission du COBALI est la protection, l’amélioration et la mise en valeur de la ressource eau des bassins versants des rivières du Lièvre, Blanche et du ruisseau Pagé, ainsi que les ressources et les habitats qui y sont associés.

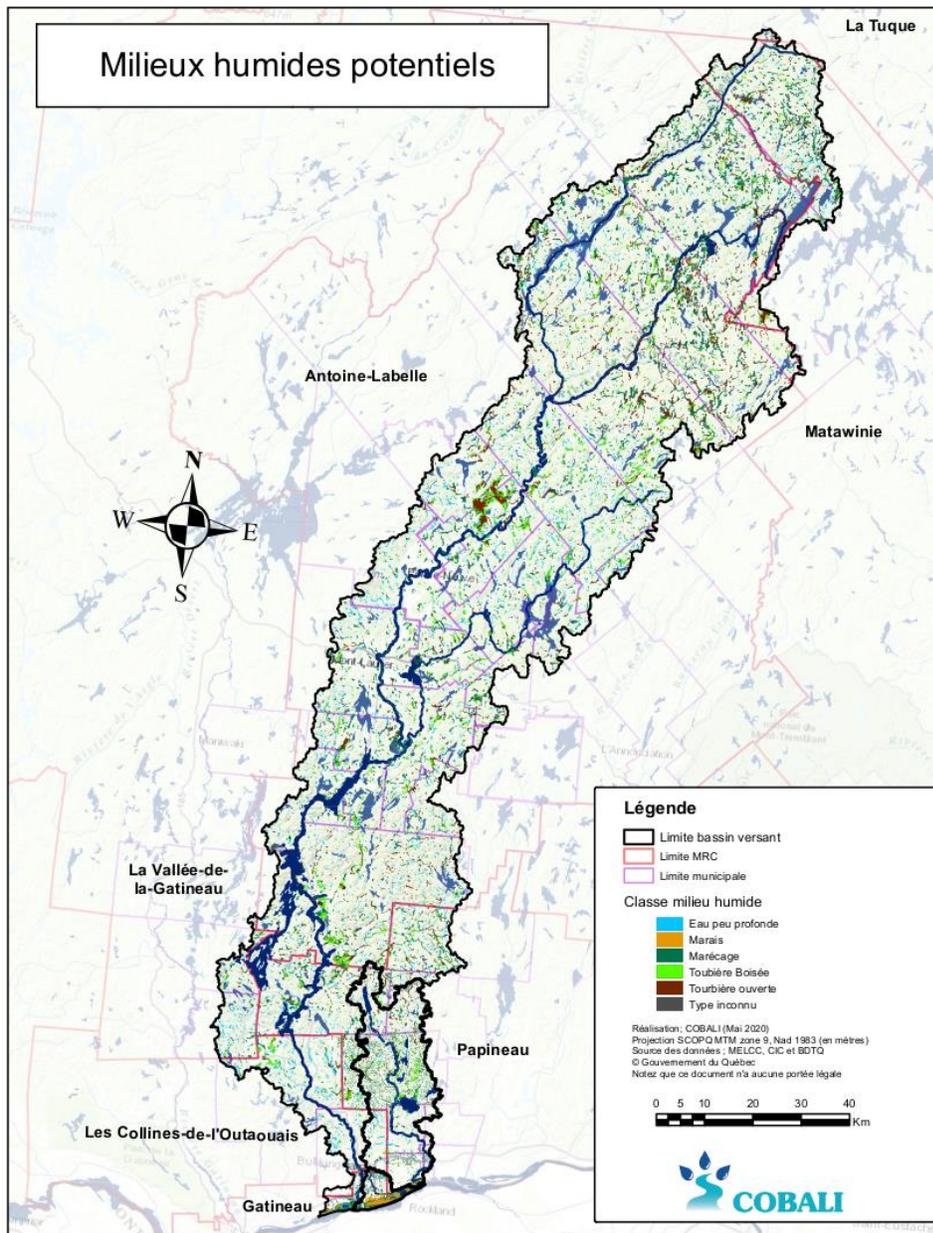
-30-

Source :

Caroline Collin
 Responsable des communications
 819 499-0624 (en télétravail à la maison étant donné la COVID-19)
 communication@cobali.org



B.V. : On voit ici des exemples des différents types de milieux humides qu'on retrouve sur 7,15 % du territoire du bassin versant de la rivière du Lièvre, 6,92 % pour ce qui est du bassin versant de la rivière Blanche et 30 % en ce qui concerne le bassin du ruisseau Pagé. (Crédit photo : COBALI)



B.V. Cette carte des milieux humides et hydriques de la zone de gestion du COBALI est disponible sur le site Web de l'organisme, tout comme une foule de nouvelles informations sur le sujet. (Crédit photo : COBALI)